

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260416-2026\_23-DE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six,  
le jeudi 16 avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,  
sous la présidence de Mme Audrey ILAHA-ITEMA, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

**PRESENTS** : ILAHA-ITEMA Audrey ; DARFEUILLES Charles-Antoine ; DOMENGE Anita ; BONILLA DE LA PLATA Jean-François ; DUPUY Annie ; GIACCORDO Jean-Marc ; RENE Patrick ; THOMAS Anne ; GUINE Véronique ; FAURE Patrice ; BUISSON Sandrine ; DESVEAUX Nadège ; LEVEQUE Laetitia ; MEILLAUD Fabien ; LOMBERTIE Alexandre

**ABSENTS** :

POUR : 15  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

*Ouverture de la séance à 18h30*

*Mme Anne THOMAS est désignée secrétaire de séance*

## Délibération n° 2026-23 : Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2026

Le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2026 des taxes foncières (bâtie et non bâtie) et de la taxe d'habitation.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les taux ont été augmentés de 1% en 2025.

Sur proposition de la commission finances, le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition de fiscalité locale 2026
- FIXE les taux d'imposition de fiscalité locale 2026 comme suit :
  - Taxe foncière bâtie : 38.25 %
  - Taxe foncière non bâtie : 71.60 %
  - Taxe d'habitation : 14.36 %

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
En mairie le 18 avril 2026

Certifié exécutoire le  
Reçu en sous-préfecture le  
Publié le

Mairie de Champagnac-la-Rivière  
4 Place de la Mairie  
87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE

Le Maire,  
Audrey ILAHA-ITEMA



05 55 78 17 72   
mairie@champagnaclariviere.fr   
www.champagnaclariviere.fr 



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 034 CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE  
 ARRONDISSEMENT : 87 ROCHECHOUART  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT-JUNIEN

Envoyé en préfecture le 27/04/2026  
 Reçu en préfecture le 19/05/2026  
 Publié le  
 ID : 087-218703403-20260416-2026\_23-DE

N° 1259 COM (1)

TAUX

2026

## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

## I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	582 662	38,25	108,76	597 300	228 467	38.25	228467
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	39 809	71,60	191,43	40 400	28 926	71.60	28926
Taxe d'habitation (TH)	221 565	14,36	50,14	207 200	29 754	14.36	29754
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		287147
Total					287 147		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	287147
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9		
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		38.25	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	287147	=	28926	
Taxe d'habitation (TH)	287 147	=	29754	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		287147	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : 

## II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			11 256	0	0	-33 062	-21 806

## III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
287147		-21 806		265341

À LIMOGES

Le 11 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,  
MARIE-LAURE GALLAISLe 21/04/26  
Pour la CommuneLa Maire,  
Audrey ILAHA-ITEMA



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 034 CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE  
 ARRONDISSEMENT : 87 ROCHECHOUART  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT-JUNIEN

Envoyé en préfecture le 27/04/2026  
 Reçu en préfecture le 19/05/2026  
 Publié le  
 ID : 087-218703403-20260416-2026\_23-DE

N° 1259 COM (2)

TAUX

2026

## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

## IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## 1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

## Taxe foncière sur le bâti :

a. Personnes de condition modeste	503
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	6 318
d. Logements sociaux et longue durée	0

## Taxe foncière sur le non bâti :

	4 370
<b>Taxe d'habitation :</b>	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour recentrage THRS	65
c. Mayotte	>>>

## Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

## 2. BASES EXONÉRÉES

## Taxe foncière sur le bâti :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	56 336

## Taxe foncière sur le non bâti :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	16 526
c. Par la loi (autres)	457

## Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

## 3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	177 800
b. Logements vacants soumis à la THLV	29 400
c. Correction des bases THRS	-7 310
d. Correction des bases THLV	-8 600
e. Correction des bases MTHRS	>>>

## 4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

## 5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	0,858038
d. Taux FB commune 2020	18,72
e. Taux FB département 2020	18,96

## 6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

## 6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	43,68	109,20	0,441	108,76
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	78,88	197,20	5,77	191,43
Taxe d'habitation (TH)	23,67	24,28	60,70	10,56	50,14
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

## 6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

## 6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	15,64
b. Taux maximum de la majo	1,28

## 6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

## Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

## Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

26,87

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260416-2026\_24-DE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six,  
le jeudi 16 avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,  
sous la présidence de Mme Audrey ILAHA-ITEMA, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

**PRESENTS** : ILAHA-ITEMA Audrey ; DARFEUILLES Charles-Antoine ; DOMENGE Anita ; BONILLA DE LA PLATA Jean-François ; DUPUY Annie ; GIACCORDO Jean-Marc ; RENE Patrick ; THOMAS Anne ; GUINE Véronique ; FAURE Patrice ; BUISSON Sandrine ; DESVEAUX Nadège ; LEVEQUE Laetitia ; MEILLAUD Fabien ; LOMBERTIE Alexandre

**ABSENTS** :

POUR : 15  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

*Ouverture de la séance à 18h30*

*Mme Anne THOMAS est désignée secrétaire de séance*

**Délibération n° 2026-24 :**

**Vote du budget primitif communal 2026 (M57)**

Madame le Maire, après avoir présenté le projet de Budget Primitif Communal 2026 et la note de présentation qui y est annexée, qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Opérations réelles		Opérations réelles	
011 Charge à caractères générales	276 030,00 €	70 Produits du domaine	53 168,00 €
012 Charges de personnel	367 700,00 €	73 Impôts et taxes	412 415,54 €
65 Autres charges de gestion courante	86 820,85 €	74 Dotations et participations	147 595,53 €
66 Charges financières	1 800,00 €	75 Autres produits de gestion courante	57 888,00 €
67 Charges spécifiques	1 000,00 €	76 Produits financiers	20,00 €
68 Provisions	548,00 €	77 Produits spécifiques	- €
014 Atténuation de produits	2 000,00 €	013 Atténuations de charges	1 500,00 €
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>735 898,85 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>672 587,07 €</b>
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
023 Virement "fictif" de la section de fonctionnement à l'investissement	607 491,20 €		
042 Dotation aux amortissements	2 544,00 €		
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>610 035,20 €</b>	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>- €</b>
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>1 345 934,05 €</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>673 346,98 €</b>
		<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>1 345 934,05 €</b>

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260416-2026\_24-DE

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Opérations réelles		Opérations réelles	
20 Immobilisations incorporelles	12 000,00 €	1068 Affectation "réelle" de l'excédent de fonctionnement	39 118,30 €
21 Immobilisation corporelles	508 383,32 €	10 Dotations, fonds et réserve (FCTVA, Taxe d'aménagement)	13 332,00 €
23 Immobilisations en cours	230 875,85 €	13 Subventions d'investissement	217 909,11 €
16 Remboursement des emprunts	25 000,00 €	16 Emprunts	2 000,00 €
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>776 259,17 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>272 359,41 €</b>
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>- €</b>	021 Virement "fictif" de la section de fonctionnement	607 491,20 €
<b>Déficit reporté de l'exercice précédent</b>	<b>106 135,44 €</b>	040 Amortissement (dont 272 249,55 € aménagement du bourg)	2 544,00 €
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>882 394,61 €</b>	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>610 035,20 €</b>
		<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>882 394,61 €</b>

Invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le Budget Primitif communal 2026 tel que présenté

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
En mairie le 18 avril 2026

Certifié exécutoire le  
Reçu en sous-préfecture le  
Publié le

Le Maire,  
Audrey ILAHA-ITEMA



**NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2026**  
**Budget Communal**  
**Annexe au Budget Primitif 2026**

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260416-2026\_24-DE

Champagnac  
La Rivière

**Préambule :**

Le présent document a pour vocation de présenter de manière synthétique le budget communal 2026. Il s'attache notamment à présenter les choix de la commune de manière claire pour les citoyens intéressés, et ne nécessite pas de connaissances préalables sur le fonctionnement particulier des budgets publics. Cependant, certaines notions peuvent donner des éléments de contexte et faciliter la compréhension ; les grands principes budgétaires sont consultables ici :

<https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-L-Etat/Collectivites-territoriales/Budgets-des-collectivites-locales/Principes-budgetaires>

NB : Les montants présentés sont parfois arrondis pour faciliter le confort de lecture. Les montants exacts peuvent être consultés sur les documents budgétaires.



**NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2026**  
**Budget Communal**  
*Annexe au Budget Primitif 2026*

## SOMMAIRE

Préambule : .....	1
Situation financière de la commune.....	3
1.1 Evolution générale du budget :.....	3
1.2 Des recettes exceptionnelles fortes, mais des recettes durables stables : .....	3
Les services assurés par la commune.....	4
2.1 L'école .....	4
2.2 Gestion administrative et services publics.....	4
2.3 L'entretien des espaces publics et du patrimoine .....	4
2.4 Crédits budgétaires des dépenses de la section de fonctionnement.....	4
Les ressources de la commune .....	6
3.1 Les ressources fiscales : 265 340 €.....	6
3.2 Les dotations d'Etat : 96 700 € .....	6
3.3 L'attribution de compensation : 125 992 € .....	7
3.4 Les autres produits notables .....	7
3.5 Crédits budgétaires des recettes de la section de fonctionnement : .....	8
Projets d'investissement inscrits au budget 2026 .....	9
4.1 Restes à Réaliser.....	9
4.2 Projets 2026 .....	9
4.3 Autres dépenses de la section d'investissement .....	10
4.4 Crédits budgétaires des dépenses de la section d'investissement : .....	10
Financement des opérations d'investissement.....	11
5.1 Subventions.....	11
5.2 Financement de l'investissement via la section de fonctionnement .....	11
5.3 Emprunts.....	12
5.4 Crédits budgétaires des recettes de la section d'investissement : .....	13
Etat de la dette .....	14



**NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2026**  
**Budget Communal**  
**Annexe au Budget Primitif 2026**

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260416-2026\_24-DE

Champagnac  
**La Rivière**

## Situation financière de la commune

### 1.1 Evolution générale du budget :

On constate sur l'exercice 2025 une stabilisation des dépenses de fonctionnement et une forte augmentation des recettes, ce qui permet de dégager une CAF brute nettement supérieure. A noter que l'augmentation des recettes est exceptionnelle, et que les recettes durables enregistrent une légère baisse.

- Stabilisation des dépenses réelles : 577 800 € -> 588 000 € STABLE
- Augmentation des recettes réelles : 655 900 € -> 708 600 € soit + 52 700 € (+8%)
- Augmentation de la CAF brute : 78 100 € -> 120 600 € soit + 42 500€ (+54.4%)

### 1.2 Des recettes exceptionnelles fortes, mais des recettes durables stables :

L'année 2025 est marquée par une série de recettes exceptionnelles :

- L'excédent du budget lotissement reversé au budget communal, pour 9 707 €
- Le remboursement de sinistres par notre assurance (principalement pour le dégât des eaux au bar-restaurant), pour 20 436 €
- La vente du tractopelle, pour 13 000 €
- Des remboursements sur charges de personnel exceptionnellement importants : 18082 €, dont 6800 € d'indemnités journalières de l'exercice 2024 touchés en 2025, et 2614 € pour le rattrapage d'exercices antérieurs du fonds de compensation pour le supplément familial de traitement.
- Soit un total de 61 200 € de recettes exceptionnelles

Les recettes durables de la commune sont globalement très stables. Les évolutions notables sont les suivantes :

- - 15668 € de participation de Champagnac pour les ATSEM
- +5805 € de dotations de l'Etat, dues à la revolarisation de la DGF et à l'augmentation de population (+12 population DGF)
- Les taxes locales sont au même niveau qu'en 2024, bien que les taux ont été augmentés de 1% en 2025 ; cela peut s'expliquer par les exonérations de taxe d'habitation accordées aux gites et locations de tourisme.
  
- Hors recettes exceptionnelles, la CAF BRUTE à l'issue de l'exercice 2025 est de 59 400 €, contre 67 600 € en 2024. L'objectif pour la CAF brute est de se maintenir à environ 10% des dépenses de fonctionnement.



# NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2026

## Budget Communal

### Annexe au Budget Primitif 2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260416-2026\_24-DE

Champagnac  
La Rivière

#### Les services assurés par la commune

Les ressources de la commune sont destinées à assurer les services publics, parmi lesquels on peut distinguer 3 postes de dépenses principaux : l'école, l'entretien des espaces publics et du patrimoine, et la gestion administrative (qui inclue les services d'Etat-Civil, d'Urbanisme etc).

##### 2.1 L'école

- L'école constitue la majorité des dépenses de personnel, avec 5 agents qui y travaillent, représentant un peu moins de 4 équivalents temps-plein.
- Sur l'année 2025, les dépenses de personnel ont représenté 168 400 €, soit 49.8% des dépenses de personnel (29.1 % des dépenses de fonctionnement) contre 169 700 € en 2025.
- Le budget de matières premières pour la cantine se monte à 11 700 €, ce qui est couvert par le prix des repas
- Le budget scolaire (fournitures et sorties) est de 9600 € sur l'exercice 2025.
- L'école représente une partie conséquente des charges de chauffage (13 500 € de combustible et 380 € d'entretien en 2024), en plus des autres frais d'entretien

##### 2.2 Gestion administrative et services publics

- 2 agents représentant 1.8 équivalents temps plein sont affectés à la Mairie et l'agence postale
- Les dépenses de personnel sur l'année 2025 se montent à 82 200 €, soit 24.2% des dépenses de personnel (14.2% des dépenses de fonctionnement) contre 81 000 € en 2024.
- Une partie des services publics sont délégués à des établissements publics ou des organismes : instruction des dossiers d'urbanisme, fourrière, entretien de la voie verte, portage des repas... pour un peu plus de 27 000 €
- Les frais annexes nécessaires à l'accomplissement des missions (fournitures, télécoms, assurances, logiciels, copieur) s'estiment à plus de 21 800 €

##### 2.3 L'entretien des espaces publics et du patrimoine

- L'affectation de deux agents techniques à temps complet représente 87 000 €, soit 25.7% des dépenses de personnel (15% des dépenses de fonctionnement) contre 81 000 € en 2024. L'augmentation provient des avancements de carrière et de l'emploi d'un saisonnier pour faire face à l'accroissement d'activité.
- L'entretien en régie permet de contenir les dépenses, malgré le vieillissement du matériel (mobiliers de cuisine et véhicules notamment) qui nécessite des réparations plus fréquentes et plus importantes. Les frais d'entretien du patrimoine (travaux confiés à des entreprises + matériaux pour les travaux en régie) sont relativement stables : 48 560 € en 2025 contre 46 450 € en 2024.
- Les travaux confiés à des entreprises pour l'entretien du patrimoine représentent 33 240 € (compris : entretien des véhicules pour 9600 €, vérifications électriques, incendies, entretien de l'éclairage public, réparations des bâtiments, du mobilier, contrôles de sécurité incendie, des installations électriques, des défibrillateurs...)
- Environ 15 300 € de fournitures pour assurer les missions (compris : outils, carburant, vêtements de travail, matériaux...)

##### 2.4 Crédits budgétaires des dépenses de la section de fonctionnement

- ⇒ Sur 2026, les crédits ouverts pour les dépenses de fonctionnement de la commune sont répartis comme suit :
- Charges à caractère général : 276 030.00 €
  - Charges de personnel : 367 700.00 €

**NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2026**  
**Budget Communal**  
**Annexe au Budget Primitif 2026**

○ <b>Autres charges de gestion courante <sup>1</sup> :</b>	<b>86 820.85 €</b>
○ <b>Charges financières <sup>2</sup> :</b>	<b>1 800.00 €</b>
○ <b>Atténuation de produits <sup>3</sup> :</b>	<b>2 000.00 €</b>
○ <b>Dotations aux amortissements <sup>4</sup> :</b>	<b>2 544.00 €</b>
○ <b>Provisions :</b>	<b>548.00 €</b>
○ <b>Virement à la section d'investissement <sup>5</sup> :</b>	<b>607 491.20 €</b>
○ <b>Soit un total de :</b>	<b>1 345 934.05 €</b>

<sup>1</sup> Notamment : indemnités des élus, subventions attribuées aux associations, participation au fonctionnement de la voie verte...

<sup>2</sup> Intérêts versés pour les emprunts en cours

<sup>3</sup> Notamment : dégrèvement d'impôts fonciers pour les jeunes agriculteurs

<sup>4</sup> Voir : 5.2.3 Les amortissements des biens

<sup>5</sup> Voir : 5.2.2 Le virement à la section d'investissement



# NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2026

## Budget Communal

### Annexe au Budget Primitif 2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260416-2026\_24-DE

Champagnac  
La Rivière

## Les ressources de la commune

Les principales ressources de la commune sont les ressources fiscales, les dotations d'Etat et l'attribution de compensation.

### 3.1 Les ressources fiscales : **265 340 €**

- Les impôts locaux (taxes foncières et taxe d'habitation) représentent **39 %** des recettes de fonctionnement réelles de la commune.
- Les taux ont été augmentés de 1% en 2025
- Les taux de la commune se situent légèrement au-dessus de la moyenne départementale :
  - 38.25% contre 37.69% pour la Taxe Foncière sur le Bâti
  - 71.60% contre 66.55% pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti
  - 14.36% contre 13.50% pour la Taxe d'Habitation

Mais les bases fiscales étant inférieures à la moyenne départementale, les revenus fiscaux restent inférieurs à la moyenne.

- Les ressources fiscales par habitant de la commune sont bien en dessous de la moyenne de celles de la Communauté de Communes (données 2023) :
  - Champagnac se place en 10<sup>ème</sup> position parmi les 16 communes, et les 5 communes en dessous sont relativement proches ; deux communes ont plus de 70% de ressources fiscales par habitant de plus.
  - Les ressources fiscales par habitant sont à 375 € et la moyenne est à 442 €.
  - La différence se situe notamment au niveau des bases, puisque les taux de la commune sont dans la moyenne basse sans être particulièrement en dessous.

⇒ Les crédits ouverts se basent sur un estimatif communiqué par les services des impôts du produit des taxes locales 2026 sans augmentation des taux. Le produit réel peut subir des variations, et le Conseil Municipal peut décider de modifier les taux.

⇒ L'estimation pour 2026 représente une augmentation de 13 900 €, principalement en raison de la mise à jour des bases locatives

### 3.2 Les dotations d'Etat : **96 700 €**

- Les dotations d'Etat représentent **14.4%** des recettes de fonctionnement réelles de la commune
- Les dotations ont augmenté de 13% par rapport à 2025 en raison de :
  - La revolarisation de la DGF (augmentation de la part DSR d'environ 3000 €)
  - L'augmentation du nombre d'habitants : +12 en population DGF
- La Dotation de Solidarité Rurale est fortement réduite pour les communes dont la population ne dépasse pas 15% de la population du canton ; Champagnac représente 14.7% (14.6% en 2024) avant le dernier recensement, qui a été pris en compte en 2025
- Champagnac est une des communes qui ont les plus basses dotations par habitant de la Communauté de Communes (données 2023) :
  - 115 €/habitant pour une moyenne à 283 €/habitant
  - 1/3 des communes d'Ouest Limousin ont plus du triple



# NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2026

## Budget Communal

### Annexe au Budget Primitif 2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260416-2026\_24-DE

Champagnac  
La Rivière

- ⇒ La Direction Générale des Collectivités Locales a communiqué les montants des dotations 2026. Les crédits ouverts au budget correspondent donc au montant qui sera réellement perçu – excepté pour la dotation biodiversité, dont l'enveloppe globale reste la même mais dont la répartition peut évoluer. Il a été prévu 12000 € au budget, et il a été perçu 13 217 € en 2025.

### 3.3 L'attribution de compensation : 125 992 €

- L'attribution de compensation représente **18.6%** des recettes de fonctionnement réelles de la commune
  - L'attribution de compensation est calculée en fonction de ce qui a été transféré à la Communauté de Communes en 2017 :
    - Les impôts locaux des entreprises (CFE, CVAE, IFR, TASCUM) sont perçus par la Communauté de Communes. Au moment du transfert, ils étaient très élevés pour Champagnac, mais le sont beaucoup moins aujourd'hui
    - Les charges transférées, notamment la voirie : le coût d'entretien a été calculé et rapporté à la longueur de voirie transférée. Les coûts d'entretien avaient été un peu sous-évalués au moment du transfert, et ont beaucoup augmenté depuis.
  - Champagnac touche de loin la plus forte attribution de compensation par habitant de la Communauté de Communes, mais le calcul ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui. La Communauté de Communes envisage depuis plusieurs années de revoir le calcul, afin de pouvoir couvrir ses charges.
- ⇒ En l'absence de données sur la révision de l'attribution de compensation, les crédits sont ouverts pour le même montant que 2025.

### 3.4 Les autres produits notables

#### 1.4.1 Les prestations de service

- La commune assure la cantine et la garderie scolaire. Les redevances des usagers sont estimées à 12000 € pour l'année 2026 ; la commune percevra de plus une subvention dans le cadre du programme d'état « Cantine à 1 € » : 3€ pour chaque repas facturé 1€ aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000 €.
- L'agence postale est tenue par des agents communaux, et la poste verse une participation aux frais à hauteur de 16 368 € par an.
- Les agents communaux assurent la comptabilité et l'assistance à l'élaboration des documents budgétaires pour le compte du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Hauts de Tardoire (la Voie Verte), et le SIVU rembourse une partie des frais, estimée à 4300 €
- L'assainissement collectif fait l'objet d'un budget à part, mais les agents communaux en assurent l'entretien et la gestion administrative. Le budget assainissement reverse donc une participation à la rémunération des agents au budget communal, au prorata du temps passé, estimée à 13000 €
- Depuis la création du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Champsac – Champagnac-la-Rivière, c'est l'école de Champagnac-la-Rivière qui accueille les élèves de maternelle, et c'est la commune qui rémunère les ATSEM. Il a donc été convenu que la commune de Champsac participe à la rémunération des ATSEM. Une nouvelle convention fixe les modalités pour 2025 à 2028, et prévoit un montant forfaitaire de 34 206 €.

#### 3.4.2 Les produits du domaine

Mairie de Champagnac-la-Rivière  
4 Place de la Mairie  
87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE

05 55 78 17 72  
[mairie@champagnaclariviere.fr](mailto:mairie@champagnaclariviere.fr)  
[www.champagnaclariviere.fr](http://www.champagnaclariviere.fr)



**NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2026**  
**Budget Communal**  
**Annexe au Budget Primitif 2026**

- Les ventes de concessions au cimetière et au columbarium sont estimées à 500 €.
- La commune loue des logements, des salles communales et des tables et des bancs, pour un montant estimé à 42000 €.

### 3.4.3 Les fonds d'état

- La commune perçoit également des revenus de fonds d'état, notamment :
  - Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal : les communes avec des ressources fiscales plus importantes versent une participation au fonds, que les communes les moins favorisés perçoivent. Champagnac-la-Rivière perçoit 10 600 €.
  - Le Fonds de Compensation de la TVA, où la commune récupère une partie de la TVA payée sur les projets d'investissement et sur certaines opérations de fonctionnement, notamment celles ayant trait à l'entretien du patrimoine communal.

### 3.5 Crédits budgétaires des recettes de la section de fonctionnement :

- ⇒ Sur 2026, les crédits ouverts pour les recettes de fonctionnement de la commune sont répartis comme suit :
- |  |                |
|--|----------------|
| ○ Produits des services du domaine :         | 53 168.00 €    |
| ○ Impôts et taxes :                          | 412 415.54 €   |
| ○ Dotations, subventions et participations : | 147 595.53 €   |
| ○ Autres produits de gestion courante        | 57 888.00 €    |
| ○ Atténuation de charges <sup>6</sup> :      | 1 500.00 €     |
| ○ Autres produits financiers :               | 20.00 €        |
| ○ Excédent de l'exercice précédent :         | 673 346.98 €   |
| ○ Soit au total :                            | 1 345 934.05 € |

<sup>6</sup> Notamment : indemnités journalières perçus lors des absences des agents, révision de contrats...

## NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2026

### Budget Communal

### Annexe au Budget Primitif 2026

#### Projets d'investissement inscrits au budget 2026

##### 4.1 Restes à Réaliser

Les Restes à Réaliser (RAR) sont les opérations engagées (devis signé, commande effectuée...) mais non soldé de l'exercice précédent. Les RAR 2025 sont les suivants :

➤ Solde de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du jardin public :	5 184.00 €
➤ Travaux jardin public :	78 436.59 €
➤ Solde de la maîtrise d'œuvre atelier communal	1 344.00 €
➤ Travaux atelier communal :	25 095.26 €
➤ Sécurisation de l'accès au clocher de l'Eglise :	1 435.20 €
➤ Menuiseries de la salle des fêtes :	14 883.84 €
➤ Porte coupe-feu de la chaufferie :	5 354.40 €
➤ Gouttières de la cantine et de l'atelier :	4 824.00 €
➤ Installation de volets à la Boulangerie	2 075.08 €
➤ Réfection de voirie à Tamisac :	7 443.60 €
➤ Travaux de remises aux normes électriques :	4 816.00 €

*NB : Les RAR se basent sur les devis et les actes d'engagement signés, et ne prévoient pas les révisions de prix, qui vont être importantes pour les travaux sur l'atelier et le jardin public.*

##### 4.2 Projets 2026

Les projets inscrits au budget 2026 ne seront pas nécessairement tous réalisés dans l'année, et les montants sont prévisionnels : ils peuvent varier en fonction des résultats des études préliminaires, des consultations d'entreprises...

➤ Constitution de réserve foncière :	
○ Achat de terrains	60 000.00 €
○ Viabilisation des terrains	20 000.00 €
➤ Acquisitions immobilières :	80 000.00 €
➤ Rénovation maison WARNER :	50 000.00 €
➤ Aménagement d'un terrain à La Boissonnie :	
○ Etudes :	5 000.00 €
○ Travaux :	20 000.00 €
➤ Travaux sur voirie, voies forestières, chemins :	
○ Aménagement d'un cheminement Site des Planches – Lavoir	25 000.00 €
○ Caniveaux et fossés voie forestière de Brie et GRVC Loutre	35 000.00 €
○ Réfection de chemin au Mazet	12 000.00 €
○ GRVC La Halte	7 500.00 €
○ GRVC La Boissonnie	55 000.00 €
○ Bordures de parking et accodrain Lachaud	2 500.00 €
○ Signalétique	3 000.00 €
➤ Conservation de l'éclairage public à Tamisac	4 350.00 €
➤ Réfection mur du cimetière	20 000.00 €
➤ Aire de jeux	9 367.20 €
➤ Filets pare-ballons au stade	18 600.00 €

**NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2026**  
**Budget Communal**  
**Annexe au Budget Primitif 2026**

➤ Rénovation de l'atelier : Coordination SPS	1 000.00 €
➤ Révisions de prix atelier :	15 000.00 €
➤ Rénovation de bâtiments communaux :	
○ Toiture de l'église	32 500.00 €
○ Aménagement cuisine salle socio (travaux en régie)	2 000.00 €
○ Kitchenette salle de réunion	2 000.00 €
○ Modification gouttières du kiosque	2 000.00 €
○ Porte d'entrée Mairie	7 000.00 €
○ Menuiseries cantine	13 000.00 €
○ Aménagement, électroménager, vaisselle salle des fêtes	31 500.00 €
○ Douches aux vestiaires du stade (travaux en régie)	3 100.00 €
○ Porte local infirmière	950.00 €
➤ Acquisition d'un micro tracteur porte-outils	40 000.00 €
➤ Renouvellement de matériel (outils, mobilier, informatique, électroménager...) :	16 000.00 €
➤ Crédits pour travaux non prévus :	
○ Etudes	5 000.00 €
○ Frais de marché public	2 000.00 €

#### 4.3 Autres dépenses de la section d'investissement

La section d'investissement comprend également le remboursement du capital des emprunts en cours, pour 23 000.00 €, et le déficit reporté de l'exercice précédent de 106 135.44 €<sup>7</sup>.

#### 4.4 Crédits budgétaires des dépenses de la section d'investissement :

⇒ Sur 2026, les crédits ouverts pour les dépenses d'investissement de la commune sont répartis comme suit :

○ Opérations d'équipement :	751 259.17 €
○ Remboursement du capital des emprunts :	23 000.00 €
○ Cautions rendues :	2 000.00 €
○ Solde d'investissement reporté <sup>7</sup> :	106 135.44 €
○ Soit au total :	882 394.61 €

<sup>7</sup> Le solde d'exécution de la section d'investissement 2025 était négatif, il est donc reporté sur l'année 2026. L'affectation de résultats et les RAR comblent le déficit.

**NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2026**  
**Budget Communal**  
**Annexe au Budget Primitif 2026**

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260416-2026\_24-DE



## Financement des opérations d'investissement

### 5.1 Subventions

Les opérations d'investissement sont possibles en grande partie grâce aux subventions publiques, et notamment celles de l'Etat (la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local notamment) et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne (au titre des Contrats Territoriaux Départementaux, des Programmes Départementaux et des Contrats Départementaux de Développement Intercommunal).

Les subventions qui figurent au budget sont celles qui ont été notifiées, c'est-à-dire dont l'attribution est actée. Cette année, la totalité d'entre elles sont des Restes à Réaliser : elles ont été attribuées en 2025, et n'ont pas encore été perçues, ou pas en totalité.

Une partie des projets 2026 font l'objet de demandes de subventions dont le résultat n'est pas encore connu, et ne figurent donc pas au budget.

Les subventions inscrites au Budget 2026 sont les suivantes :

- Rénovation de l'atelier communal
  - DETR 21 433.53 € (RAR)
  - CTD 52 956.00 € (RAR)
- Aménagement du jardin public :
  - CTD 30 000.00 € (RAR)
  - DETR 47 299.75 € (RAR)
  - FEDER 39 752.91 € (RAR)
- Rénovation de l'Eclairage Public du bourg :
  - Programme Départemental 12 740.00 € (RAR)
- Programmes de rénovation des bâtiments communaux :
  - DETR 9 276.92 € (RAR)
- Grosses Réparations de Voirie à Tamisac :
  - Programme Départemental GRVC 4 450.00 € (RAR)

### 5.2 Financement de l'investissement via la section de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement peut être en partie crédité à la section d'investissement afin de financer les projets. Il existe deux mécanismes possibles : l'affectation de résultats, et le virement à la section d'investissement.

#### 5.2.1 L'affectation de résultats

L'affectation de résultats est obligatoire lorsque le résultat de la section d'investissement de l'année précédente est déficitaire ; on y inclue les restes à réaliser (opérations engagées mais non effectuées sur l'exercice, qui sont donc reportées au budget de l'année suivante). Dans ce cas, l'affectation obligatoire doit couvrir le montant du déficit.

Comptablement, le report d'excédent de fonctionnement est diminué de l'affectation, et la section d'investissement bénéficie d'un crédit du montant de l'affectation de résultats au compte 1068.



**NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2026**  
**Budget Communal**  
**Annexe au Budget Primitif 2026**

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260416-2026\_24-DE

Champagnac  
La Rivière

Le résultat 2025 de la section d'investissement est déficitaire, il y a donc une affectation obligatoire en 2026 : le déficit en fin d'exercice 2025 est de 106 135 €, auquel s'ajoute 150 892 € de dépenses engagées (RAR) soit un total de 257027€, qui est couvert partiellement par les subventions accordées mais non perçues (RAR recettes) qui s'élèvent à 217 909 €. L'affectation de résultat couvre la différence, qui est de **39 118 €**

Le Conseil Municipal peut décider de voter une affectation complémentaire, qui suivra la même mécanique comptable. Les crédits sont alors ouverts dans la section d'investissement, et aucun transfert vers la section de fonctionnement n'est possible : pas de retour en arrière ; cela n'a pas été retenu pour le budget 2026.

#### 5.2.2 Le virement à la section d'investissement

Afin de financer les opérations d'investissement, il est possible de prévoir un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement par le biais des chapitres d'ordre 023 et 021. Les crédits sont alors réservés dans la section de fonctionnement, mais aucun transfert de crédits n'est effectué sur l'exercice : ce virement est dit « fictif ».

Si l'ensemble des opérations d'investissement prévues sont effectuées, la section d'investissement se retrouve alors déficitaire, et les crédits sont virés l'année suivante via l'affectation de résultats obligatoire.

Si une partie des opérations n'est pas effectuée, ou que des subventions non prévues au budget viennent alimenter les recettes de la section d'investissement, celle-ci peut se retrouver excédentaire en fin d'exercice : aucune affectation de résultats n'est alors nécessaire sur l'exercice suivant, et les crédits restent dans la section de fonctionnement.

Ce mécanisme assure donc que la collectivité dispose des fonds nécessaires pour financer ses opérations d'investissement, tout en permettant de n'attribuer à la section d'investissement que les crédits réellement nécessaires.

Le virement à la section d'investissement a été retenu pour équilibrer le budget 2026, et son montant est de **607491€**

#### 5.2.3 Les amortissements des biens

L'amortissement est une opération comptable obligatoire qui consiste à constater la dépréciation des biens de l'entité et à transférer des crédits de fonctionnement vers l'investissement pour pouvoir renouveler les biens à échéance.

Une durée de vie de X années est attribuée à un bien. Chaque année, 1/X<sup>ème</sup> de la valeur du bien est « réservée » et transférée de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Ainsi, au bout de X années, soit la durée de vie estimée du bien, un montant égal à sa valeur a été transféré à l'investissement, permettant de renouveler le bien.

L'amortissement des biens permet de s'assurer que la collectivité est toujours en capacité de renouveler son patrimoine.

### 5.3 Emprunts

Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne a mis en place un programme d'aides aux collectivités qui donne la possibilité aux communes de contracter des emprunts à des taux avantageux, en finançant une partie des intérêts des emprunts. La commune n'a prévu d'en bénéficier sur l'exercice 2026.

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2026  
Budget Communal  
Annexe au Budget Primitif 2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260416-2026\_24-DE

Champagnac  
La Rivière

5.4 Crédits budgétaires des recettes de la section d'investissement :

⇒ Sur 2026, les crédits ouverts pour les recettes d'investissement de la commune sont répartis comme suit :

○ Subventions reçues :	217 909.11 €
○ Amortissement des biens :	2 544.00 €
○ Cautions reçues :	2 000.00 €
○ FCTVA <sup>8</sup> :	12 832.00 €
○ Taxe d'aménagement <sup>9</sup> :	500.00 €
○ Affectation de résultats	39 118.30 €
○ Virement de la section de fonctionnement :	607 491.20 €
○ Soit au total :	882 394.61 €

<sup>8</sup> Fonds de Compensation de la TVA : Voir 3.4.3 Les Fonds d'Etat

<sup>9</sup> La commune perçoit une partie de la taxe sur les travaux des particuliers consécutifs aux Permis de Construire et Déclarations Préalables



# NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2026

## Budget Communal

### Annexe au Budget Primitif 2026

## Etat de la dette

MAIRIE CHAMPAGNAC LA RIVIERE - Budget Communal M57

H01\_EMP

15/03/2024	<b>Situation Pluriannuelle des Emprunts, budget: BUDGET COMMUNAL M57</b>	1 / 1
------------	--	-------

Montants : Capital Restant

BUDGET COMMUNAL M57													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<input type="checkbox"/>	E1	TRAVAUX MISE EN ACCES	60 000,00	28 026,14	23 774,41	19 363,16	14 786,42	10 037,96	5 111,38				
<input type="checkbox"/>	E2	TRAVAUX AMENAGEMENT	44 000,00	2 236,30									
<input type="checkbox"/>	E3	CREATION DE LOGEMENTS	150 000,00	150 000,00	135 743,62	121 326,90	106 748,03	92 005,19	77 096,53	62 020,19	46 774,29	31 356,92	15 766,14
<input type="checkbox"/>	E4	TRAVAUX DE REFECTION	4 600,00	1 441,95	967,41	486,79							
<input type="checkbox"/>	E5	REFECTION VOIE COMMU	6 000,00	4 215,71	3 617,97	3 018,73	2 418,00	1 815,77	1 212,03	606,78			
<input type="checkbox"/>	E6	Création de logements com	6 000,00		6 000,00	5 453,79	4 896,27	4 327,21	3 746,37	3 153,51	2 548,38	1 930,72	1 300,28
<input type="checkbox"/>	E7	Réfection des bordures et t	4 600,00	1 851,00	1 389,62	927,32	464,09						
<input type="checkbox"/>	E8	Réfection bordures et trott	4 600,00	1 389,62	927,32	464,09							
<input type="checkbox"/>	E9	Travaux d'accessibilité des	4 600,00	490,35									
<input type="checkbox"/>	E10		6 000,00	4 802,40	4 203,15	3 603,60	3 003,75	2 403,60	1 803,15	1 202,40	601,35		
<input type="checkbox"/>	E11	Travaux d'équipement des	6 000,00	4 211,94	3 613,65	3 014,23	2 413,67	1 811,97	1 209,12	605,13			
<input type="checkbox"/>	E12	GRVC La Jaurie	6 000,00	3 018,73	2 418,00	1 815,77	1 212,03	606,78					
<b>Total du Budget BUDGET</b>			<b>302 400,00</b>	<b>201 684,14</b>	<b>182 655,15</b>	<b>159 474,38</b>	<b>135 942,26</b>	<b>113 008,48</b>	<b>90 178,58</b>	<b>67 588,01</b>	<b>49 924,02</b>	<b>33 287,64</b>	<b>17 066,42</b>
<b>Total général</b>			<b>302 400,00</b>	<b>201 684,14</b>	<b>182 655,15</b>	<b>159 474,38</b>	<b>135 942,26</b>	<b>113 008,48</b>	<b>90 178,58</b>	<b>67 588,01</b>	<b>49 924,02</b>	<b>33 287,64</b>	<b>17 066,42</b>

La commune est peu endettée, comme en témoignent les indicateurs suivants :

- Le remboursement en capital des emprunts représente 20% de la CAF brute<sup>10</sup>
- La capacité de désendettement est bonne : avec la CAF 2025, il faudrait seulement 1,1 ans d'épargne pour rembourser l'intégralité de la dette ; on considère une collectivité très endettée à partir de 8 ans de ratio de désendettement.

Le fort excédent de fonctionnement permet de plus de limiter le recours à l'emprunt pour les opérations des prochaines années.

<sup>10</sup> La Capacité d'Autofinancement brute, ou épargne brute, d'un établissement public, correspond à son excédent de fonctionnement réel - Elle est de 120 622 € en 2025 ; elle est particulièrement élevée en raison des recettes exceptionnelles.

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260416-2026\_25-DE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six,  
le jeudi 16 avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,  
sous la présidence de Mme Audrey ILAHA-ITEMA, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

**PRESENTS** : ILAHA-ITEMA Audrey ; DARFEUILLES Charles-Antoine ; DOMENGE Anita ; BONILLA DE LA PLATA Jean-François ; DUPUY Annie ; GIACCORDO Jean-Marc ; RENE Patrick ; THOMAS Anne ; GUINE Véronique ; FAURE Patrice ; BUISSON Sandrine ; DESVEAUX Nadège ; LEVEQUE Laetitia ; MEILLAUD Fabien ; LOMBERTIE Alexandre

**ABSENTS** :

POUR : 15  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

*Ouverture de la séance à 18h30*

*Mme Anne THOMAS est désignée secrétaire de séance*

**Délibération n° 2026-25 :** Vote du budget primitif assainissement 2026 (M49)

Madame le Maire, après avoir présenté le projet de Budget Primitif Assainissement 2026 et la note de présentation qui y est annexée, qui s'équilibre comme suit :

Exploitation			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Opérations réelles		Opérations réelles	
011 Charge à caractères générales	40 151,70 €	70 Produits du domaine	43 710,00 €
012 Charges de personnel	14 000,00 €	73 Recettes fiscales	- €
65 Autres charges de gestion courante	- €	74 Dotations et participations	- €
66 Charges financières	1 900,00 €	75 Autres produits de gestion courante	30,00 €
68 Provisions	31,00 €	76 Produits financiers	- €
014 Atténuation de produits	- €	77 Produits spécifiques	- €
		013 Atténuations de charges	- €
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>56 082,70 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>43 740,00 €</b>
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
023 Virement de la section de fonctionnement à l'investissement	75 618,32 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 829,00 €
042 Dotation aux amortissements	21 037,00 €		
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>96 655,32 €</b>	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>7 829,00 €</b>
		<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>101 169,02 €</b>
<b>Total de la section d'exploitation</b>	<b>152 738,02 €</b>	<b>Total de la section d'exploitation</b>	<b>152 738,02 €</b>

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260416-2026\_25-DE

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Opérations réelles		Opérations réelles	
20 Immobilisations incorporelles	800,00 €	1068 Affectation de l'excédent de fonctionnement	- €
21 Immobilisation corporelles	27 962,00 €	10 Dotations, fonds et réserve	1 239,00 €
23 Immobilisations en cours	76 315,00 €	13 Subventions d'investissement reçues	21 290,50 €
16 Remboursement des emprunts	4 300,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>109 377,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>22 529,50 €</b>
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 829,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement à l'investissement	75 618,32 €
041 Opérations d'ordre patrimoniales	6 000,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 037,00 €
		041 Opérations d'ordre patrimoniales	6 000,00 €
		<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>102 655,32 €</b>
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>13 829,00 €</b>		
<b>Déficit reporté de l'exercice précédent</b>	<b>1 978,82 €</b>		
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>125 184,82 €</b>	<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>125 184,82 €</b>

Invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le Budget Primitif assainissement 2026 tel que présenté

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 18 avril 2026

Certifié exécutoire le

Reçu en sous-préfecture le

Publié le

Le Maire,

Audrey ILAHA-ITEMA



Mairie de Champagnac-la-Rivière  
4 Place de la Mairie  
87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE

05 55 78 17 72  
mairie@champagnaclariviere.fr  
www.champagnaclariviere.fr



**NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026**  
**Budget Assainissement**  
**Annexe au Budget Primitif 2026**

**Préambule :**

Le présent document a pour vocation de présenter de manière synthétique le budget assainissement 2026. Il s'attache notamment à présenter les choix de la commune de manière claire pour les citoyens intéressés, et ne nécessite pas de connaissances préalables sur le fonctionnement particulier des budgets publics. Cependant, certaines notions peuvent donner des éléments de contexte et faciliter la compréhension ; les grands principes budgétaires sont consultables ici :

<https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-L-Etat/Collectivites-territoriales/Budgets-des-collectivites-locales/Principes-budgetaires>

NB : Les montants présentés sont parfois arrondis pour faciliter le confort de lecture. Les montants exacts peuvent être consultés sur les documents budgétaires.

**NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026**  
**Budget Assainissement**  
**Annexe au Budget Primitif 2026**



**SOMMAIRE**

Préambule : ..... 1

Le fonctionnement du budget assainissement ..... 3

Projets d'investissement inscrits au budget 2026 ..... 4

    2.1 Restes à Réaliser..... 4

    2.2 Projets 2026 ..... 4

    2.3 Autres dépenses de la section d'investissement..... 4

    2.4 Crédits budgétaires des dépenses de la section d'investissement : ..... 4

Financement des opérations d'investissement..... 5

    3.1 Subventions..... 5

    3.2 Financement de l'investissement via la section de fonctionnement ..... 5

    3.3 Crédits budgétaires des recettes de la section d'investissement : ..... 6

Etat de la dette ..... 6



**NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026****Budget Assainissement**  
**Annexe au Budget Primitif 2026****Le fonctionnement du budget assainissement**

Les principales ressources du budget assainissement sont la redevance des usagers et la participation de la commune au titre des eaux pluviales.

Ces ressources servent notamment à alimenter l'entretien des stations et des réseaux, ainsi que les éventuels études et diagnostics nécessaires à l'exercice de la compétence.

Depuis l'exercice 2024, le Budget Assainissement rembourse au Budget Communal la part du salaire des agents affectés à sa gestion administrative et à l'entretien courant des stations d'épuration.

⇒ Sur 2026, les crédits ouverts pour l'exploitation du budget assainissement sont répartis comme suit :

○ Charges à caractère général :	40 151.70 €
○ Charges de personnel :	14 000.00 €
○ Charges financières <sup>1</sup> :	1 900.00 €
○ Provisions <sup>2</sup>	31.00 €
○ Dotation aux amortissements <sup>3</sup> :	21 037.00 €
○ Virement à la section d'investissement <sup>4</sup> :	75 618.32 €
○ Soit un total de :	152 738.02 €

⇒ Sur 2026, les crédits ouverts pour les recettes de fonctionnement du budget assainissement sont répartis comme suit :

○ Produits des services du domaine :	43 710.00 €
<i>Dont redevances assainissement</i>	<i>23 000.00 €</i>
○ Produits divers de gestion courante :	30.00 €
○ Opérations d'ordre – reprise de subventions <sup>4</sup> :	7 829.00 €
○ Excédent de l'exercice précédent :	101 169.02 €
○ Soit au total :	152 738.02 €

<sup>1</sup> Intérêts versés pour les emprunts en cours

<sup>2</sup> Notamment : Provision pour impayés

<sup>3</sup> Voir 5.2.3 : Les amortissements des biens

<sup>4</sup> Voir 5.2.2 : Le virement à la section d'investissement

# NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

## Budget Assainissement

### Annexe au Budget Primitif 2026

## Projets d'investissement inscrits au budget 2026

### 2.1 Restes à Réaliser

Les Restes à Réaliser (RAR) sont les opérations engagées (devis signé, commande effectuée...) mais non soldé de l'exercice précédent. Les RAR 2025 sont les suivants :

- |  |            |
|--|------------|
| ➤ Création d'une station d'épuration à La Jaurie - Solde de Maîtrise d'œuvre | 360.00 €   |
| ➤ Création d'une station d'épuration à L'Etang                               |            |
| ○ Maîtrise d'œuvre :   | 5 955.00 € |
| ➤ Remplacement d'une pompe de relevage à La Favinie                          | 1 962.00 € |

### 2.2 Projets 2026

Les projets inscrits au budget 2026 ne seront pas nécessairement tous réalisés dans l'année, et les montants sont prévisionnels : ils peuvent varier en fonction des résultats des études préliminaires, des consultations d'entreprises...

- |   |             |
|---|-------------|
| ➤ Achat de terrains et frais annexe pour les travaux à La Jaurie et L'Etang : | 4 000.00 €  |
| ➤ Travaux pour la reprise de L'Etang  | 70 000.00 € |

Des crédits à hauteur de 22 000 € ont été prévus pour les travaux de réhabilitation des stations existantes et la création de nouveaux points de raccordement aux réseaux existants. 800 € ont été prévus pour les frais d'insertion des travaux au village de L'Etang, et au cas où des études supplémentaires s'avérerait nécessaires.

### 2.3 Autres dépenses de la section d'investissement

La section d'investissement comprend également :

- le remboursement du capital des emprunts en cours, pour 4 300.00 €
- la reprise des subventions reçues (écriture d'ordre similaire à l'amortissement) pour 7 829.00 €
- l'intégration des études au compte de travaux : 6 000.00 €<sup>5</sup>
- la section d'investissement était déficitaire en fin d'exercice 2025, le solde est donc reporté en 2026 : 1978.82 €

### 2.4 Crédits budgétaires des dépenses de la section d'investissement :

- ⇒ Sur 2026, les crédits ouverts pour les dépenses d'investissement d'assainissement sont répartis comme suit :
- |   |              |
|---|--------------|
| ○ Etudes et frais d'insertion :           | 800.00 €     |
| ○ Opérations d'équipement :               | 105 077.00 € |
| ○ Remboursement du capital des emprunts : | 4 300.00 €   |
| ○ Opérations d'ordre <sup>7</sup> :       | 13 829.00 €  |
| ○ Déficit reporté de l'exercice 2025      | 1 978.82 €   |
| ○ Soit au total :                         | 125 184.82 € |

<sup>5</sup> Lorsque des études sont réalisées, elles sont enregistrées temporairement sur un compte spécifique. Si la collectivité décide de donner suite à l'étude et de réaliser les travaux, les frais d'étude sont comptabilisés dans les frais de réalisation du projet, comme les travaux, par le biais d'une opération d'ordre : c'est la mécanique d'intégration. Dans le cas où il n'y a pas de travaux réalisés, l'étude est amortie sur les années suivantes.

# NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

## Budget Assainissement

### Annexe au Budget Primitif 2026

## Financement des opérations d'investissement

### 3.1 Subventions

Les opérations d'investissement sont possibles en grande partie grâce aux subventions publiques, et notamment celles de l'Etat (la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local notamment) et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne (au titre des Contrats Territoriaux Départementaux, des Programmes Départementaux et des Contrats Départementaux de Développement Intercommunal).

Les subventions qui figurent au budget sont celles qui ont été notifiées, c'est-à-dire dont l'attribution est actée. La subvention inscrite au budget 2026 est un Reste à Réaliser : elle a été attribuée en 2023, et n'a pas encore été perçue en totalité. Le solde est de 21 290.50 € et a été attribuée au titre des Contrats Départementaux de Développement Intercommunal.

### 3.2 Financement de l'investissement via la section de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement peut être en partie crédité à la section d'investissement afin de financer les projets. Il existe deux mécaniques possibles : l'affectation de résultats, et le virement à la section d'investissement.

#### 5.2.1 L'affectation de résultats

L'affectation de résultats est obligatoire lorsque le résultat de la section d'investissement de l'année précédente est déficitaire ; on y inclue les restes à réaliser (opérations engagées mais non effectuées sur l'exercice, qui sont donc reportées au budget de l'année suivante). Dans ce cas, l'affectation obligatoire doit couvrir le montant du déficit.

Comptablement, le report d'excédent de fonctionnement est diminué de l'affectation, et la section d'investissement bénéficie d'un crédit du montant de l'affectation de résultats au compte 1068.

Le résultat 2025 de la section d'investissement est déficitaire, mais les Restes à Réaliser couvrent le déficit, il n'y a donc pas d'affectation obligatoire en 2026. Le Conseil Municipal peut cependant décider de voter une affectation complémentaire, qui suivra la même mécanique comptable. Les crédits sont alors ouverts dans la section d'investissement, et aucun transfert vers la section de fonctionnement n'est possible : pas de retour en arrière.

#### 5.2.2 Le virement à la section d'investissement

Afin de financer les opérations d'investissement, il est possible de prévoir un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement par le biais des chapitres d'ordre 023 et 021. Les crédits sont alors réservés dans la section de fonctionnement, mais aucun transfert de crédits n'est effectué sur l'exercice : ce virement est dit « fictif ».

Si l'ensemble des opérations d'investissement prévues sont effectuées, la section d'investissement se retrouve alors déficitaire, et les crédits sont virés l'année suivante via l'affectation de résultats obligatoire.

Si une partie des opérations n'est pas effectuée, ou que des subventions non prévues au budget viennent alimenter les recettes de la section d'investissement, celle-ci peut se retrouver excédentaire en fin d'exercice : aucune affectation de résultats n'est alors nécessaire sur l'exercice suivant, et les crédits restent dans la section de fonctionnement.

Ce mécanisme assure donc que la collectivité dispose des fonds nécessaires pour financer ses opérations d'investissement, tout en permettant de n'attribuer à la section d'investissement que les crédits réellement nécessaires.

Le virement à la section d'investissement a été retenu pour équilibrer le budget 2026.

## NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

### Budget Assainissement

#### Annexe au Budget Primitif 2026

### 5.2.3 Les amortissements des biens

L'amortissement est une opération comptable obligatoire qui consiste à constater la dépréciation des biens de l'entité et à transférer des crédits de fonctionnement vers l'investissement pour pouvoir renouveler les biens à échéance.

Une durée de vie de X années est attribuée à un bien. Chaque année, 1/X<sup>ème</sup> de la valeur du bien est « réservée » et transférée de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Ainsi, au bout de X années, soit la durée de vie estimée du bien, un montant égal à sa valeur a été transféré à l'investissement, permettant de renouveler le bien.

L'amortissement des biens permet de s'assurer que la collectivité est toujours en capacité de renouveler son patrimoine.

En M49, une opération similaire est effectuée pour les subventions perçues, mais de l'investissement vers le fonctionnement : ce sont les reprises de subventions.

### 3.3 Crédits budgétaires des recettes de la section d'investissement :

⇒ Sur 2026, les crédits ouverts pour les recettes d'investissement d'assainissement sont répartis comme suit :

- Subventions reçues : 21 290.50 €
- Amortissement des biens : 21 037.00 €
- Intégration des frais d'étude : 6 000.00 €
- Virement de la section de fonctionnement : 75 618.32 €
- Soit au total : 125 184.82 €

### Etat de la dette

Deux emprunts encore en cours, dont un emprunt à taux bonifié du Conseil Départemental :

Pour 2026 : 41 997 € de capital restant dû, une annuité de 5 938.96 € dont 1750.03 € d'intérêts.

Montants : Capital Restant

ASSAINISSEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
<input type="checkbox"/>	E1	Travaux d'assainissement le bourg	85 000,00	37 796,75	34 381,65	30 792,71	27 021,10	23 057,52	18 892,18	14 514,83	9 914,67	5 080,37	
<input type="checkbox"/>	E2	ASSAINISSEMENT	6 000,00	4 200,00	3 600,00	3 000,00	2 400,00	1 800,00	1 200,00	600,00			
<b>Total du Budget ASSAINISSEMENT</b>			<b>91 000,00</b>	<b>41 996,75</b>	<b>37 981,65</b>	<b>33 792,71</b>	<b>29 421,10</b>	<b>24 857,52</b>	<b>20 092,18</b>	<b>15 114,83</b>	<b>9 914,67</b>	<b>5 080,37</b>	<b>0,00</b>
<b>Total général</b>			<b>91 000,00</b>	<b>41 996,75</b>	<b>37 981,65</b>	<b>33 792,71</b>	<b>29 421,10</b>	<b>24 857,52</b>	<b>20 092,18</b>	<b>15 114,83</b>	<b>9 914,67</b>	<b>5 080,37</b>	<b>0,00</b>

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260416-2026\_26-DE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six,  
le jeudi 16 avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,  
sous la présidence de Mme Audrey ILAHA-ITEMA, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

**PRESENTS** : ILAHA-ITEMA Audrey ; DARFEUILLES Charles-Antoine ; DOMENGE Anita ; BONILLA DE LA PLATA Jean-François ; DUPUY Annie ; GIACCORDO Jean-Marc ; RENE Patrick ; THOMAS Anne ; GUINE Véronique ; FAURE Patrice ; BUISSON Sandrine ; DESVEAUX Nadège ; LEVEQUE Laetitia ; MEILLAUD Fabien ; LOMBERTIE Alexandre

**ABSENTS** :

POUR : 15  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

***Ouverture de la séance à 18h30***

*Mme Anne THOMAS est désignée secrétaire de séance*

**Délibération n° 2026-26 :**

**Délégations du Conseil Municipal au Maire - Délimitation du domaine public**

Madame le Maire expose au Conseil la distinction des pouvoirs du Maire et des pouvoirs du Conseil Municipal. Elle précise que celui-ci peut lui attribuer des délégations pour certains de ses pouvoirs, parmi celles énumérées à l'article L2122-22 du CGCT. Ces délégations permettent au Maire de prendre des Décisions du Maire, et ainsi d'accélérer et fluidifier la gestion des affaires relatives à ces délégations. Mme le Maire précise qu'elle rendra compte des décisions prises et des actions effectuées dans le cadre de ses délégations au Conseil Municipal suivant.

Mme le Maire donne lecture au Conseil de l'article L2122-22 du CGCT, et rappelle la délibération n° 2026-13 qui lui donne certaines délégations. Dans un objectif de simplification et fluidification des démarches, elle propose au Conseil de lui déléguer le pouvoir de procéder aux actes de délimitation des propriétés communales.

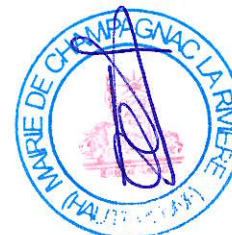
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **DÉLÈGUE au Maire le pouvoir :**

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
En mairie le 18 avril 2026

Le Maire,  
Audrey ILAHA-ITEMA



Certifié exécutoire le  
Reçu en sous-préfecture le  
Publié le

Mairie de Champagnac-la-Rivière  
4 Place de la Mairie  
87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE

05 55 78 17 72  
mairie@champagnaclariviere.fr  
www.champagnaclariviere.fr